



NANCY: premières patrouilles pour la brigade de soirée

Depuis novembre 2013, les 12 policiers municipaux de la nouvelle brigade de soirée patrouillent dans les rues de Nancy. De 19 heures à 2 heures du matin, du mercredi au samedi, ces agents – dont 10 ont été spécialement recrutés – assurent une présence supplémentaire au service de la tranquillité publique, en lien avec le dispositif de Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) mis en place par l'État. Durant ces premiers mois sur le terrain, la brigade est intervenue principalement pour faire respecter les interdictions de vente et de consommation d'alcool, combattre les nuisances sonores et verbaliser les infractions au code de la route. Son déploiement s'ajuste en lien avec les services de l'État, sur la base de réunions hebdomadaires et des remontées de terrain adressées par les riverains.

« Cette nouvelle unité permet à la Police Municipale d'être présente en permanence sur le terrain de 7 heures à 2 heures du matin lors des quatre journées les plus sensibles de la semaine, explique Jean-Louis Thiébert, le conseiller délégué. C'est une réponse concrète de la Ville à l'évolution des comportements, en complémentarité avec l'État, qui est le garant de la sécurité sur l'ensemble du territoire. » Côté « jour », les premiers retours de l'unité mixte de proximité sont également positifs. Composée de trois agents des polices Municipale



et Nationale, cette autre patrouille sillonne le centre-ville du mardi au samedi de 13 h 30 à 18 h 30, avec une mission de prévention, notamment au contact des commerçants.

Pour en savoir plus:
<http://www1.nancy.fr/>